

COMMUNE DE QUISTINIC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015

Présents : Mme GUILBART Gisèle, Maire, Mme PERNEL Anne-Marie, M. LE PEN Edouard, M. LE GAL Denis, Mme FLOSS Marie, M. FOUILLE Jean-Pierre, M. THOMAZO Jean-Jacques, Mme THOMAZO Josiane, Mme CHEREL-LE DEM Anne, Mme LE PALLUD Hélène, Mme BASTIEN Barbara (arrivée à 19h30)

Absents excusés : M. LE GALLOUDEC Yves donne procuration à Mme GUILBART Gisèle, M LOUVEL Anthony donne procuration à M LE GAL Denis, Mme BASTIEN Barbara donne procuration à Mme FLOSS Marie (le temps du retard)

Secrétaire de séance : M Edouard LE PEN

SOMMAIRE

- Attribution du marché à bons de commande : voirie rurale - programmation 2015-2016-2017
- Travaux de voirie 2016
- Réhabilitation des espaces publics du bourg : aménagement des places autour de la mairie et des venelles attenantes
- Effacement des réseaux aériens électriques, téléphoniques et de l'éclairage public Place de la Mairie et Place Leur Vras
- Tarification de l'élagage
- Acquisition de mobilier pour le pôle enfance jeunesse
- Vente du lot 3 (280m²) et du lot 4 (278 m²) de l'ilot Bigoin au prix de 29€/m²
- Admission en non-valeur de pièces irrécouvrables - budget commune
- Participation financière aux activités de l'école des arts de Baud dispensées aux enfants de Quistinic et aux cours particuliers de musique
- Restauration du beffroi de l'église St Pierre
- Restauration du calvaire (statue de Saint-Jean et la Vierge de part et d'autre du Christ en Croix) et de la statue Saint-Antoine de Padoue de la chapelle Saint Guénolé

Réf : 2015_050

Attribution du marché à bons de commande : voirie rurale - programmation 2015-2016-2017

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse des offres et la décision prise par la Commission d'Appel d'Offres concernant le marché à bons de commande pour les travaux d'entretien et de réfection de la voirie rurale pour les années 2015, 2016, et 2017 suite à l'ouverture des plis du 28 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de confier les travaux du marché à bons de commande pour l'entretien et la réfection de la voirie rurale pour les années 2015, 2016, et 2017 à l'entreprise Pigeon Bretagne Sud de Hennebont, pour un montant maximum de 300 000,00 € HT,
- autorise Madame le Maire à signer les pièces se rapportant à ce marché.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Monsieur Denis Le Gal indique que les travaux de réfection de la voirie démarrent courant octobre et que les voies concernées sont la route de Saint-Quion, la rue des Myosotis et la rue des Puits, et la route de Stangoustin.

Réf : 2015_051

Travaux de voirie 2016

Dans le cadre du Programme Départemental pour l'Investissement sur la voirie Communale et rurale (PDIC), il est possible d'obtenir une aide financière du Conseil Général du Morbihan en vue de réaliser des travaux de réfection du revêtement superficiel et curage de fossés des voies communales et rurales hors agglomération.

Les travaux concernent la VC (Voie Communale) de Kerhuitel (1 400 ml), de la VC de Coët Blavet (1 800 ml), de la VC de Pratmeur (2 000 ml) pour un total de 5 200 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- engage des travaux de voirie en 2016 pour un montant estimatif de 97 410.00 € HT,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du PDIC (Programme Départemental d'Aide aux Communes pour l'Investissement sur Voirie Communale) 2016.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Arrivée de Barbara Bastien

Réf : 2015_052

Réhabilitation des espaces publics du bourg - Aménagement des places autour de la mairie et des venelles attenantes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée de l'opération de réhabilitation des espaces publics du bourg.

Les entrées de bourg et les places de l'Arcade et de Saint-Mathurin ont été aménagées. Madame Le Maire propose de finaliser la réhabilitation des espaces publics du bourg en aménageant les places de la Mairie et de Leur Vras et les venelles attenantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de lancer le projet de travaux d'aménagement des places autour de mairie et des venelles attenantes dans le cadre de l'opération « réhabilitation des espaces publics du bourg » pour un montant estimatif de 296 746.32 € HT,
- sollicite une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur, du Conseil Départemental et de toute administration territoriale et organisme susceptibles d'en accorder.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_053

Effacement des réseaux aériens électriques, téléphoniques et de l'éclairage public Place de la Mairie et Place Leur Vras

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des espaces publics du bourg, le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 24 septembre 2015, de lancer une cinquième tranche de travaux, Places de la Mairie, et de Leur Vras ainsi que les venelles attenantes.

La commune a sollicité le Syndicat Départemental « Morbihan Energies » pour l'effacement des réseaux électriques et éclairage public, à réaliser dans le cadre de la compétence obligatoire de Morbihan Energies pour l'électricité et de la compétence optionnelle transférée par la commune pour l'éclairage.

Une convention locale a été signée entre la commune et Orange pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communication électronique de Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Afin de coordonner l'ensemble des travaux d'effacement des réseaux aériens, Madame le Maire précise que Morbihan Energies, en application de l'article 2.2.2 de ses statuts, est en mesure d'exécuter les travaux de génie civil mentionnés à l'article 5.2 de la convention établie avec Orange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de confier à Morbihan Energies la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux de génie civil suivant les dispositions mentionnées à l'article 5.2 de la convention passée avec Orange pour l'effacement du réseau téléphonique sur les Places de la Mairie et de Leur Vras ainsi que les venelles attenantes,
- de demander à Morbihan Energies d'établir un devis relatif à la contribution de la commune pour l'effacement du réseau téléphonique sur les Places de la Mairie et de Leur Vras ainsi que les venelles attenantes,
- de donner son accord pour la contribution de la commune égale au montant total TTC des travaux réalisés par Morbihan Energies et à verser suivant l'avancement des travaux,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_054

Tarification de l'élagage

Dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient, aux termes de l'article L 2212-2 du CGCT, le Maire peut imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la commodité du passage.

La commune a fait procéder à l'élagage de nombreux arbres appartenant à des particuliers et débordant sur les voies publiques sur différents secteurs de la commune notamment rue de la Source, route de Kerhoc en Pont-Augan, Talléné... pour une longueur totale de 79 mètres de voirie.

Il convient de déterminer la tarification qui sera appliquée aux propriétaires.

Vu la facture présentée par l'entreprise GUILLEMOT ayant procédé à l'élagage, et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (13 voix pour - 1 abstention) :

- Décide de fixer le tarif suivant pour les travaux d'élagage : 5,00 € / mètre linéaire
- Autorise Madame le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 13 - Contre : 0 - abstentions : 1)

Madame Barbara Bastien indique que la période de l'élagage des arbres n'est pas adaptée au cycle naturel et qu'il serait préférable d'élaguer les arbres sur l'été. Madame Le Maire propose à Madame Barbara Bastien de travailler avec le responsable des services techniques pour revoir la période d'élagage.

Réf : 2015_055

Acquisition de mobilier pour le pôle enfance-jeunesse

Madame Le Maire informe le conseil municipal que la construction du pôle enfance jeunesse va bientôt s'achever et qu'il est nécessaire d'acquérir du mobilier, des équipements informatiques et des jeux pour la structure. Plusieurs devis ont été demandés et le montant estimatif de ces acquisitions s'élève à 45 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir du mobilier, des équipements informatiques et des jeux pour un montant estimatif de 45 000.00€ HT,
- Demande des subventions à la CAF du Morbihan et toutes autres administrations susceptibles d'en verser,
- Autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_056

Vente du lot 3 (280 m²) et du lot 4 (278m²) de l'Ilot Bigoin au prix de 29€/m²

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente par la commune de deux terrains à bâtir, situés sur le lotissement communal sis Ilot Bigoin.

Il s'agit d'un terrain à bâtir cadastré section YM 145 - Lot n° 3 d'une surface 280 m² et d'un autre terrain à bâtir cadastré section YM 146 - Lot n° 4 d'une surface 272 m².

Vu le prix fixé à 29€/m²,

Vu l'offre faite par Lorient Habitat représenté par son directeur Monsieur Alain Lampson situé 4 Boulevard du Général Leclerc à Lorient,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de vendre à Lorient Habitat représenté par son directeur Monsieur Alain Lampson situé 4 Boulevard du Général Leclerc à Lorient, le lot n° 3, section YM n° 145, d'une superficie de 280 m², situé sur le lotissement communal sis Ilot Bigoin, pour le prix de 8 120.00 €,

- décide de vendre à Lorient Habitat représenté par son directeur Monsieur Alain Lampson situé 4 Boulevard du Général Leclerc à Lorient, le lot n° 4, section YM n° 146, d'une superficie de 272 m², situé sur le lotissement communal sis Ilot Bigoin, pour le prix de 7 888.00 €,
- autorise Madame le Maire, ou son représentant par délégation, à procéder aux démarches et à signer l'acte de vente correspondant.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_057

Admission en non-valeur de pièces irrécouvrables - Budget commune

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un état de non-valeur concernant deux produits irrécouvrables :

- 1- Titre et rôles de 2009 et 2010 / Budget commune, d'un montant de 122.20 € relatifs à des créances de cantine.
- 2- Rôles de 2014 / Budget commune, d'un montant de 392.76 € relatifs à des créances de cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de mettre en non-valeur au budget Commune les produits irrécouvrables cités ci-dessus pour un montant de 514.96 €,
- autorise Madame Le Maire à signer l'état correspondant.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_058

Participation financière aux activités de l'école des arts de Baud dispensées aux enfants de Quistinic et aux cours particuliers de musique

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention a été signée avec l'école de musique de Languidic pour fixer la participation financière de la commune pour les cours délivrés aux enfants de Quistinic.

Plusieurs enfants participent aux cours de musique et de danse à l'école des arts de Baud et certains prennent des cours avec des professeurs particuliers sur la commune. Dans un souci d'équité Madame Le Maire propose que la commune participe financièrement à ces activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- décide de fixer à 45% du montant facturé aux bénéficiaires plafonné à 200€/trimestre/enfant de moins de 18 ans la participation financière aux cours de musique et de danse délivrés par l'école des arts de Baud.
- décide de fixer à 45% du montant facturé aux bénéficiaires plafonné à 200€/trimestre/enfant de moins de 18 ans la participation financière aux cours de musique délivrés par les professeurs particuliers sur la commune.
- dit que la somme sera versée aux familles une fois par an sur présentation d'un justificatif.

La présente délibération annule et remplace la délibération 2015-033 du 19/05/15.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_059

Restauration du beffroi de l'église Saint-Pierre

Madame Le Maire informe le conseil municipal que Madame Lizerand, architecte du patrimoine, a rendu son diagnostic concernant le beffroi de l'église Saint Pierre. L'état du beffroi nécessite une restauration et le coût estimatif des travaux s'élève à 71 580.00€ HT. Madame Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la restauration du beffroi de l'église Saint Pierre.

Après en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de restaurer le beffroi de l'église Saint-Pierre pour un montant estimatif de 71 580.00 € HT.
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de toute autre administration.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_060

Restauration du calvaire (statue de Saint-Jean et la Vierge de part et d'autre du Christ en Croix) et de la statue Saint Antoine de Padoue de la chapelle Saint-Guérolé

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de restaurer le calvaire (statue de Saint-Jean et la Vierge de part et d'autre du Christ en Croix) et la statue Saint Antoine de Padoue de la chapelle Saint-Guérolé.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'entreprendre la restauration du calvaire (statue de Saint-Jean et la Vierge de part et d'autre du Christ en Croix) et la statue Saint Antoine de Padoue de la chapelle Saint-Guérolé
- De confier les travaux de restauration à Madame Pascale Mauny de la société Artpartenaire de Saint-Barthélémy, pour un montant estimatif de 7 640.00 € HT,
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de toute autre administration.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Fin de séance : 21h45

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Pôle enfance jeunesse : point sur les travaux et organisation de l'inauguration et des portes ouvertes du 3 octobre
- PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- Prévisions des travaux pour le clocher de l'église et la chapelle Notre Dame du Cloître
- Point sur le village de Poul Fetan
- Mairie : déclenchement de la procédure de garantie décennale

- Réunion de groupe pour l'entretien des trottoirs, le fleurissement du bourg et les plaques monuments historiques
- Médecine professionnelle et préventive
- Organisation des élections préfectorales les 6 et 12 décembre
- Communication : site internet et bulletin municipal
- Calendrier des fêtes : fête du cidre le dimanche 27 septembre, repas du CCAS le dimanche 25 octobre, marché de Noël le dimanche 6 décembre, repas du personnel et des élus le vendredi 11 décembre, spectacle de Noël pour les enfants des écoles le mardi 15 décembre.